



Centre de services scolaire
du Val-des-Cerfs

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2020

TRAFICS 2019-2020

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs pour l'exercice clos le 30 juin 2020 portant la signature électronique 8616633698, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.


Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité-conseil surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.


Directeur général


Directrice des ressources financières

Lieu : Granby

Date : 16 octobre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
112, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2X2

T 450 263-2010

Aux membres du conseil d'administration de
Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (antérieurement la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, ci-après « le centre de services scolaire »), portant la signature électronique 8616633698 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2020 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes présentées aux pages 7 à 275 du rapport financier TRAFICS.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations présentées aux pages 299 à 503

Les informations présentées aux pages 299 à 503 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L. ¹

Cowansville
Le 16 octobre 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A108684

Page auditée

État de la situation financière

au 30 juin 2020

	A	B	C	D	
	2020	2019	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire)	149 384,61	391 552,87	-242 168,26	-62%
01190	Placements temporaires	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir	22 711 703,62	25 188 056,13	-2 476 352,51	-10%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	45 099,66	296 437,77	-251 338,11	-85%
01480	Subvention à recevoir - Financement	21 169 671,32	26 856 811,42	-5 687 140,10	-21%
01300	Taxe scolaire à recevoir	1 501 939,60	1 545 452,40	-43 512,80	-3%
01500	Débiteurs	2 180 679,65	2 108 968,76	71 710,89	3%
01600	Stocks destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0%
01700	Placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00	0,00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs	304 300,00	305 500,00	-1 200,00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	48 062 778,46	56 692 779,35	-8 630 000,89	-15%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires	9 089 179,00	13 590 954,00	-4 501 775,00	-33%
03500	Créditeurs et frais courus à payer	23 386 248,40	24 340 713,62	-954 465,22	-4%
03450	Subvention d'investissement reportée (OS à statut particulier)	0,00	0,00	0,00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	2 905 546,50	2 740 553,90	164 992,60	6%
03400	Revenus perçus d'avance	1 816 520,76	563 960,68	1 252 560,08	222%
03600	Provision pour avantages sociaux	10 439 640,35	10 181 642,11	257 998,24	3%
03700	Dettes à long terme à la charge de l'OS	0,00	0,00	0,00	0%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	137 357 740,50	140 055 095,60	-2 697 355,10	-2%
03250	Passif au titre des sites contaminés	2 498 872,00	2 419 091,00	79 781,00	3%
03800	Autres passifs	3 177 390,04	2 566 955,07	610 434,97	24%
00010	TOTAL DES PASSIFS	190 671 137,55	196 458 965,98	-5 787 828,43	-3%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-142 608 359,09	-139 766 186,63	-2 842 172,46	-2%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles	139 777 816,69	135 326 782,17	4 451 034,52	3%
01970	Stocks de fournitures	104 122,66	109 657,29	-5 534,63	-5%
01900	Charges payées d'avance	457 164,07	470 276,88	-13 112,81	-3%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	140 339 103,42	135 906 716,34	4 432 387,08	3%
03900	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	-2 269 255,67	-3 859 470,29	1 590 214,62	41%

Page auditée

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2020

	A	B	C	D	E	
	Budget 2020	Résultats réels 2020	Résultats réels 2019	Variation \$	Variation %	
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEQ	176 231 578	176 044 423,72	162 068 329,92	13 976 093,80	9%
00020	Subvention d'investissement (OS à statut particulier)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00030	Autres subventions et contributions	925 525	732 281,25	925 084,15	-192 802,90	-21%
00040	Taxe scolaire	22 566 374	22 939 164,54	25 872 054,81	-2 932 890,27	-11%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation	240 865	341 167,04	304 806,86	36 360,18	12%
980	Ventes de biens et services	11 303 943	8 874 690,40	12 985 068,82	-4 110 378,42	-32%
00060	Revenus divers	1 404 715	2 277 763,16	994 910,34	1 282 852,82	129%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	172 000	182 583,77	174 662,33	7 921,44	5%
00000	Total des revenus	212 845 000	211 392 073,88	203 324 917,23	8 067 156,65	4%
CHARGES						
10000	Activités d'enseignement et de formation	105 646 172	104 462 328,59	103 033 020,56	1 429 308,03	1%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	52 092 945	50 318 241,09	48 144 660,39	2 173 580,70	5%
30000	Services d'appoint	21 085 319	19 720 336,36	20 536 288,41	-815 952,05	-4%
50000	Activités administratives	8 984 579	8 412 556,93	8 605 274,48	-192 717,55	-2%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles	20 442 637	20 889 729,09	20 004 392,59	885 336,50	4%
70000	Activités connexes	4 493 348	5 433 422,78	4 307 840,77	1 125 582,01	26%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	100 000	257 998,24	197 309,70	60 688,54	31%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	0	307 246,18	0,00	307 246,18	100%
00100	Total des charges	212 845 000	209 801 859,26	204 828 786,90	4 973 072,36	2%
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	0	1 590 214,62	-1 503 869,67	3 094 084,29	206%

Page auditée

État de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2020

	A	B
	2020	2019
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	-3 859 470,29	-2 355 600,62
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	0,00	0,00
00030 Solde redressé	-3 859 470,29	-2 355 600,62
00040 Excédent (déficit) de l'exercice	1 590 214,62	-1 503 869,67
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	-2 269 255,67	-3 859 470,29

Page auditée

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2020

	A Budget 2020	B Résultats réels 2020	C Résultats réels 2019
00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-134 000 000	-139 766 186,63	-133 792 442,93
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	0	0,00	0,00
00000 SOLDE REDRESSÉ	-134 000 000	-139 766 186,63	-133 792 442,93
00030 Excédent (déficit) de l'exercice	0	1 590 214,62	-1 503 869,67
Variation due aux immobilisations corporelles			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles	-17 736 242	-13 450 368,89	-12 908 499,87
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable	0	0,00	0,00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles	8 636 447	8 691 338,02	8 153 276,98
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	0	307 996,35	0,00
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	0	0,00	0,00
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles	0	0,00	114 083,92
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues	0	0,00	305 500,00
00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-9 099 795	-4 451 034,52	-4 335 638,97
00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	18 647,44	-134 235,06
00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-9 099 795	-2 842 172,46	-5 973 743,70
90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-143 099 795	-142 608 359,09	-139 766 186,63

Page auditée

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2020

	A 2020	B 2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
00010 Excédent (déficit) de l'exercice	1 590 214,62	-1 503 869,67
Éléments sans effet sur la trésorerie		
00020 Créances douteuses	112 137,06	113 908,27
00030 Provisions liées aux placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	257 998,24	197 309,70
00050 Stocks et charges payées d'avance	18 647,44	-134 235,06
00060 Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-182 583,77	-174 662,33
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	96 080,50	114 066,90
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	8 691 338,02	8 267 360,90
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	307 246,18	0,00
00100 Perte (gain) sur disposition de placements	0,00	0,00
00110 Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	10 651 073,34	-2 410 086,22
00120 Autres éléments hors trésorerie	-218 090,00	0,00
00121 Terrains reçus à titre gratuit	-218 090,00	0,00
00122 Réserve au Ministère	0,00	0,00
00000 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	21 324 061,63	4 469 792,49
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-14 272 969,46	-12 259 099,09
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	1 950,17	0,00
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0,00	305 500,00
00200 FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-14 271 019,29	-11 953 599,09
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS		
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille	0,00	0,00
00235 Sorties de fonds pour l'acquisition de prêts	0,00	0,00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille	0,00	0,00
00245 Produits de disposition de prêts	0,00	0,00
00249 FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS	0,00	0,00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
00310 Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0,00	0,00
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	26 390 564,40	24 068 265,30
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-29 184 000,00	-24 685 000,00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de l'OS	0,00	0,00
00350 Remboursement de dettes à la charge de l'OS	0,00	0,00
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-4 501 775,00	8 463 028,40
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00300 FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉ POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-7 295 210,60	7 846 293,70
00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS TEMPORAIRES	-242 168,26	362 487,10
00510 Encaisse et placements temporaires au début de l'exercice	391 552,87	29 065,77
90000 ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN DE L'EXERCICE	149 384,61	391 552,87

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (projet de loi n° 40) a été adoptée et sanctionnée le 8 février 2020. Elle vise principalement à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires, qui deviennent des centres de services scolaires administrés par un conseil d'administration, composé de parents, de représentants de la communauté et de membres de leur personnel. Le mandat des commissaires scolaires francophones a pris fin le 8 février 2020 lors de la sanction du projet de loi. À compter du 8 février 2020 et jusqu'au 15 octobre 2020 (décret 522-2020), le directeur général assume les fonctions dévolues au conseil des commissaires jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau conseil d'administration du centre de services scolaire francophone, le 15 octobre 2020. Pour le réseau anglophone, le mandat des commissaires est maintenu.

Le centre de services scolaire (ci-après « l'organisme scolaire ») est constitué en vertu du décret n° 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde. La pandémie de COVID-19 et les mesures prises en réaction à l'écllosion ont entraîné des perturbations temporaires importantes des activités de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces événements afin d'en minimiser les répercussions. Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière de l'organisme scolaire pour les exercices futurs.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

La préparation des états financiers de l'organisme scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Actifs financiers

Débiteurs

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de cette provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Passifs

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'organisme scolaire envers ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est imputée aux charges.

Dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de l'organisme scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont remplis :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'organisme scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2020. L'organisme scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par l'organisme scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où l'organisme scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEQ et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les transferts ont été autorisés et si l'organisme scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à un exercice subséquent lorsque l'organisme scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Passifs – Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que l'organisme scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4 - FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	3 646 594	3 563 115
Intérêts reçus au cours de l'exercice	187 678	333 137

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire, les acceptations bancaires et les billets sont autorisés mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisée est de 65 624 070 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel (2,45 %; 3,95 % au 30 juin 2019) et est garanti par le MEQ. L'acceptation bancaire, échéant le 2 juillet 2020, porte intérêt au taux de 0,82 % (2,26 % au 30 juin 2019) et est garantie par le MEQ. Le billet – règlement de l'action collective sur les frais exigés des parents, porte intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois diminué de 0,10 % (0,515 %; taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,05 % (2,01 %) au 30 juin 2019) et est garanti par le MEQ.

6 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, l'organisme scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

7 - PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation d'un passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers et autres provenant d'un réservoir d'huile à chauffage, d'un garage de mécanique automobile, de la contamination de terrains adjacents et de la contamination de l'eau souterraine d'une municipalité.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

8 - DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention sont garanties par le MEQ et sont constituées de billets Fonds de financement remboursables par versements annuels plus les intérêts à des taux variant entre 0,745 % et 3,1368 % (entre 1,131 % et 3,1368 % au 30 juin 2019) et échéant entre mai 2022 et février 2045. Le solde des dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2020 est de 138 004 000 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 646 260 \$ pour un montant net de 137 357 741 \$ (140 658 000 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 602 904 \$ pour un montant net de 140 055 096 \$ au 30 juin 2019).

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	10 159 000
2022	10 159 000
2023	9 657 000
2024	20 319 000
2025	15 415 000

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur d'un montant de 3 534 659 \$ (2 475 411 \$ au 30 juin 2019), soit 486 243 \$ pour des bâtiments (307 996 \$ au 30 juin 2019), 514 983 \$ pour des aménagements (576 869 \$ au 30 juin 2019) et 2 533 433 \$ pour des améliorations et transformations majeures (1 590 546 \$ au 30 juin 2019). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

10 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice, soit au 30 juin 2020.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

11 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses activités, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles et aux droits contractuels suivants :

Obligations contractuelles

- L'organisme scolaire est lié par des contrats de transport scolaire échéant en 2022, représentant des engagements de 22 388 395 \$. Les versements pour les prochains exercices seront de 11 083 364 \$ en 2021 et de 11 305 031 \$ en 2022.
- L'organisme scolaire est lié par des contrats d'entretien ménager, déneigement, ordures, coupe de gazon, etc. échéant à différentes dates jusqu'en 2024, représentant des engagements de 3 252 968 \$. Les versements pour les prochains exercices seront de 2 062 641 \$ en 2021, 958 090 \$ en 2022, 209 090 \$ en 2023 et de 23 147 \$ en 2024.
- L'organisme scolaire a signé des contrats de construction, de rénovation d'écoles et d'aménagements de terrain représentant des engagements de 8 748 609 \$ pour l'exercice 2021 qui seront financés par le MEQ et par des contributions de tiers.
- L'organisme scolaire s'est engagé à verser un montant de 1 062 602 \$ pour des ajustements au transport scolaire liés à l'environnement échéant à différentes dates jusqu'en 2031. Les versements pour les cinq prochains exercices seront de 182 862 \$ en 2021, 164 673 \$ en 2022, 132 425 \$ en 2023, 124 677 \$ en 2024 et de 106 594 \$ en 2025.
- Conformément aux différentes conventions collectives, l'organisme scolaire s'est engagé à fournir des activités de perfectionnement ainsi que des services découlant de certaines mesures des règles budgétaires 2019-2020 représentant un montant de 503 082 \$. Aucune provision n'a été inscrite au passif.
- L'organisme scolaire s'est engagé à contribuer pour un montant de 167 336 \$ pour la réalisation d'un projet de construction et l'utilisation d'un terrain synthétique de soccer avec la Ville de Bromont et le Club de Soccer Bromont Inc. Les versements pour les deux prochains exercices seront de 83 668 \$ par année.

Droits contractuels

L'organisme scolaire reçoit annuellement du MEQ des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 20 884 028 \$ sur une période de 25 ans. L'échéancier de ces subventions est de 3 369 150 \$ en 2021, 3 134 309 \$ en 2022, 2 892 598 \$ en 2023, 2 476 058 \$ en 2024 et 1 998 130 \$ en 2025.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

12 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à leurs principaux dirigeants, aux membres de leur famille immédiate, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.